



Association
LONGITUDE 181
NATURE



90 requins condamnés à mort pour délit de présence dans les eaux réunionnaises

Requin, Aires Marines Protégées : la France envoie un bien triste message !

Il y a eu un dramatique accident mortel causé par un requin le 15 juillet, sur la commune de Saint Paul, à la Réunion. Comme le précédent, il n'aurait jamais dû avoir lieu : dans les deux cas, la mise à l'eau demandait au moins la plus grande vigilance tant les circonstances très mauvaises renforçaient la probabilité de l'accident.

Mais on ne se soucie plus des circonstances.

Sur injonction du Tribunal Administratif et des plus Hautes Autorités de l'État, le Préfet de la Réunion va prendre des « mesures »... dignes des chasses aux sorcières du Moyen Âge : 90 requins – 45 bouledogues et 45 tigres – seront exécutés (les chiffres ont probablement été calculés à l'applaudimètre de la vengeance et de l'ignorance).

Cela signifie que chaque requin qui s'approche des côtes réunionnaises est coupable d'un forfait qu'il pourrait commettre... et donc condamné !

Et c'est une absurdité ! Si les requins étaient amateurs de chair humaine, c'est tous les jours, partout dans le monde qu'il y aurait des accidents, tant les possibilités de rencontres sont nombreuses ; mais heureusement les conditions défavorables sont exceptionnellement rares !

Qu'espère-t-on en massacrant ces requins ? Eliminer le risque ? Illusion dérisoire : l'Océan Indien compte plus de 90 requins ! En revanche, le sentiment de sécurité provoquera une diminution de la vigilance. Les vraies raisons qui augmentent la probabilité d'accident seront oubliées (traitement des eaux usées, décharge en bord de mer, ...). Pourtant ce sont ces causes anthropiques défavorables qu'il faut éliminer !

Espère-t-on exécuter « Le-requin-meurtrier » ? Mais, il n'y a pas de requin-meurtrier. Cela n'existe pas ; il n'y a pas de requin amateur de chair humaine, de requin assassin ... Il y a que des circonstances favorisant les rencontres dangereuses avec les requins qui sont des prédateurs opportunistes. Voilà pourquoi les pêches punitives ne capturent qu'exceptionnellement le requin qui a été la cause de l'accident. Les requins vont et viennent profitant de toutes les occasions.

Par analogie,

je suggère donc que, lors du prochain accident de la route à la Réunion, on demande aux autorités de l'État qu'elles retirent le permis de conduire aux 90 premiers conducteurs (45 hommes et 45 femmes) qui s'approcheront de la zone de l'accident... Car chaque conducteur est un coupable en puissance, chacun peut être la cause d'un accident (sommolence, inattention, sans évoquer bien sûr excès de vitesse, téléphone portable et alcool).

Je propose également qu'au prochain accident de chasse, on supprime leur permis aux 90 premiers chasseurs qui s'aventurent sur la zone de l'accident (pour avoir un ordre d'idée, 150 accidents par an en moyenne en France, dont 30 mortels). En effet comme les requins, chaque porteur de fusil – peu importe les circonstances - est susceptible de tuer ou de blesser un promeneur en forêt.

Et puis, puisqu'il faut décidément sécuriser...

Nous demandons qu'au prochain accident causé par une guêpe ou une méduse, le Préfet fasse en sorte d'éliminer toutes ces sales bêtes... et là, pas de blague, pas seulement 90.... qu'il y aille en grand : insecticides, pesticides, biocides, que l'on nettoie toute cette vermine !

Je propose aussi qu'à la prochaine noyade, le Préfet interdise les courants marins, les marées, et surtout qu'il vide lacs, rivières et océan ... (Pour avoir un ordre d'idée : ce 28 juillet il y a eu 7 noyades dans le seul département de l'Hérault ; 14 en France ; 497 personnes pendant les vacances estivales 2012...).

L'autre solution : c'est d'**apprendre** à vivre avec des éléments naturels et des animaux sauvages qui nous échappent, que nous ne contrôlons pas. Cet apprentissage permet de **décider en conscience, en adulte responsable**, si oui ou non il est bon de pratiquer l'activité souhaitée. Cela s'appelle l'autonomie tant revendiquée par chacun... Car, si l'on poursuit dans cette voie, il viendra un jour où on légifèrera pour nous dire où, quand, comment et dans quelles conditions VIVRE !

Quant à la Réserve Marine de la Réunion, remise en question parce qu'elle provoquerait un « déséquilibre écologique » (si, si ce n'est pas une blague, la phrase est authentique), il n'y a pour la défendre que les associations (Longitude 181, Sea Shepherd, ASPAS), et quelques individus, comme **Didier Dérand**, suffisamment courageux pour, sur place, essayer de faire prévaloir le bon sens. Si la Réserve Marine survit, elle le devra en grande partie à eux, et certainement pas aux Autorités de l'État, Ministère de l'Écologie en tête, qui pourtant en SONT RESPONSABLES et dont le silence est assourdissant...

Aujourd'hui, l'Etat semble dire à tous ceux qui considèrent que les réserves naturelles limitent leurs caprices : En France, les réserves, c'est comme Disneyland, venez en profiter en toute sécurité ! Elle dit également à tous les affairistes dont l'appétit immobilier est sans limite ... pas de problème, on pourra toujours s'arranger.

La France qui accueillera, en novembre 2013, le 3^{ème} Congrès International des Aires Marines Protégées, souhaite-t-elle vraiment envoyer ce message au monde ?

François Sarano
Association Longitude 181